



SECRETAIRE DE SEANCE

M TREMINTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux le mardi 29 novembre à 18h30 les membres du Comité de la Caisse des Ecoles de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jacques Gruber, Président délégué, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués.

Les pouvoirs suivants ont été donnés: De Marianne Lamblot à Sophie Gibert

ATTRIBUTION ET AUGMENTATION D'UNE ALLOCATION SPECIALE POUR UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP SOUMIS A L'OBLIGATION SCOLAIRE

PRESENTS : 4
POUVOIRS : 1
VOTANTS : 5
NE PREND PAS PART : 0

LE COMITE de la Caisse des Ecoles,

VU la délibération du 25 octobre 1983, «Augmentation de l'allocation versée aux enfants handicapés d'âge scolaire, allocation versée aux enfants handicapés soumis à l'obligation scolaire »

VU la délibération du 7 octobre 2009, « Attribution d'une allocation spéciale pour les enfants handicapés soumis à l'obligation scolaire »

CONSIDRANT qu'il convient de soutenir les familles d'enfants porteurs de handicap dans le présent contexte inflationniste,

ENTENDU l'exposé du Président délégué à la Caisse des Ecoles,

ARTICLE 1 : DECIDE d'augmenter l'indemnité annuelle versée selon l'évolution du dernier indice des prix à la consommation sur l'année glissante communiquée par l'INSEE en septembre 2022 soit 5.6%,

ARTICLE 2 : ARRETE La liste des 13 bénéficiaires non communicable annexée à la présente délibération,

ARTICLE 3 : DECIDE d'accorder, pour l'année scolaire 2022-2023, une indemnité annuelle de 1236 €, aux familles dont l'enfant porteur de handicap est soumis à l'obligation scolaire, soit un total de 16 068€

PRESENTS

Le Président

M Jacques GRUBER

Les Elus

Mme Edith SAGROUN

M Jean-Claude TREMINTIN

Autres

Mme Marianne LAMBLLOT

Insp. De l'Education

Nationale

Mme Sophie GIBERT

Conseillère pédagogique

(pouvoir)

Les Parents élus

Mr. Michel DEGON

Mme Agnès LEON

Mme Séverine WATELET

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 29 novembre 2022
Pour extrait conforme,

Jacques GRUBER
Président délégué de la Caisse Des Ecoles



Accusé de réception en préfecture
092-269200879-20221202-22_00222-DE
Date de télétransmission : 02/12/2022
Date de réception préfecture : 02/12/2022